

Acte mis en ligne le : 06/12/2023

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	11	11

L'an 2023, le mercredi 29 novembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Damien HORVATH

Présents: ANGIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, CROS Robert, DELAY Monique, FASSINOT Christine, HORVATH Damien, MAGNARD Corinne, MAZAUD Gilberte, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, THOMAS Alexandra.

Absents : CHARDON Véronique, DECRETTE Bernard, DEVAUX Vanessa, EUGENIO Céline, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MAIRE Nicole, MICHA-FRACHON Valérie, RIGARD Josiane.

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE N°3

Classification contrôle de légalité : 7.1.2

Il est rappelé que le budget exécutoire de la Résidence Autonomie les Pervenches, fixé par l'arrêté du Conseil Général en date du 10 février 2023, et adopté en Conseil d'Administration du 14 avril 2023, s'équilibre à 650 305 € pour la section de fonctionnement et à 784 042 € en section d'investissement.

A la demande du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu, et suite à une erreur matérielle, une décision modificative n°3 du BP 2023 est nécessaire pour éviter toute anomalie sur le Compte de Gestion 2023 ; elle consiste à corriger le montant du solde d'exécution de la section d'investissement reporté inscrit au 001.

Section d'investissement :

- Augmentation du crédit correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement (+10€ en recettes)
- Augmentation du crédit du compte des immobilisations pour équilibrer la section (+ 10€ en dépenses)


Ce qui porte le montant du budget Annexe 2023 à 725 602€ en section de fonctionnement, et à 747 700€ en section d'investissement.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n°3 du budget annexe résidence autonomie 2023, qui s'équilibre à 0 € en section de fonctionnement et à + 10 € en section d'investissement comme récapitulé ci-dessous ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Damien HORVATH 	René PORRETTA 